

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 17 JANVIER 2025

DÉLIBÉRATION N° B_2025_06 PROPOSITION DE PROGRAMME D' ACTIONS DE L'INTER-PARCS MASSIF CENTRAL (IPAMAC) - 2025-2027

Date de la convocation
10/01/25

Le 17 janvier 2025 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à Treignac (19), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	X				
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène	X				
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise		P. BRUGERE	X		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2	1		3	6

Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe					
	CORNELISSEN Jacqueline	X				
	PETIT Christophe		J. CORNELISSEN	X		
23	DEFEMME Catherine		V. MARTIN	X		
	MARTIN Valéry	X				
87	LARDY Brigitte	X				
	TOTAL = 6 x 2 voix chacun	3	2		5	10

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	X				
VMM	SAVIGNAC Sylvie	X				
CGS	NICOUX Renée	X				
PV	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
	TOTAL = 4 x 1 voix chacun	4			4	4

Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	BOUDIN Olga					
	HORNEBECK Catherine	X				
	MIGNAUT Thomas					
	POUYAUD Bernard		C. HORNEBECK	x		
23	MAGRIT Gilles					
	MOUNAUD Patrick		MH MICHON	x		
	SALVIAT Gérard	x				
87	LAHAYE Françoise	X				
	TOTAL = 8 x 1 voix chacun	3	2		5	5
	TOTAL EPCI et communes	7	2		9	9

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)
Guillaume RODIER, Véronique GIESSLER

Le rapporteur, Gérard SALVIAT, expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine) ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;

Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité Syndical du 14 septembre 2021 portant délégation d'attributions au Bureau Syndical et au Président ;

Considérant :

- Le programme d'actions 2025-2025 de l'IPAMAC, validé en Conseil d'Administration le 28 août 2024.

Contexte :

L'association IPAMAC (Inter-Parcs du Massif central) a été créée en 1998. Elle regroupe aujourd'hui les 12 Parcs naturels situés sur le territoire du Massif central (11 Parcs naturels régionaux et le Parc national des Cévennes).

Elle est administrée par un Conseil d'administration composée de deux délégués par parc nommés librement par chaque Parc adhérent.

L'association porte un programme d'actions triennal, qui vise à être soutenu par l'Etat et les Fonds européens Massif central (FEDER).

Le réseau IPAMAC constitue un vecteur fort contribuant au rayonnement des parcs et du Massif central, une émanation des Parcs, porteur de leur identité et de leurs valeurs, un réseau ouvert, sachant associer d'autres partenaires aux thématiques qu'il porte (capacité à fédérer au-delà des Parcs). Il mutualise des questionnements, des problématiques, expérimente et innove pour construire des réponses pertinentes, fait partager largement et transfère ses acquis, optimise les échanges entre les Parcs et leurs partenaires, facilite l'intégration des projets des Parcs dans la politique interrégionale, contribue à la construction de la politique Massif central et participe à l'animation stratégique de cette politique.

Description du projet :

Le programme d'actions 2022-2024 a porté sur les thématiques suivantes :

- Biodiversité : préservation et valorisation des ressources naturelles dans un contexte de changement climatique,
- Attractivité et le développement territorial,
- Tourisme durable et en particulier l'itinérance.

Il a permis aux parcs de porter des projets, des expérimentations concluantes :

Tourisme durable :

Expérimentations de nouvelles offres d'itinérances adaptées à un nouveau contexte (sanitaire et climatique)

Meilleure gestion de la fréquentation sur les espaces naturels

Accompagnement des Parcs par des démarches « design » pour faire émerger de nouvelles offres

Attractivité :

Connaissance des nouveaux arrivants dans les Parcs du Massif central
Réflexion-prospective sur l'habitabilité des territoires
Temps d'échanges et de partage sur le sujet des tiers-lieux

Biodiversité :

Préservation et valorisation des Forêts Anciennes
Développement d'une Trame Noire à l'échelle du Massif central
Préservation et valorisation des Milieux ouverts herbacés

La programmation 2022-2024 arrivant à termes, il est proposé de poursuivre le travail et les actions engagés par une nouvelle programmation sur les années 2025 à 2027 sur les thématiques suivantes :

Axe Tourisme durable

- Actions liées à la connaissance, l'adaptation des pratiques et la sensibilisation pour un tourisme résilient face au dérèglement climatique
- Actions liées aux offres touristiques et aux mobilités responsables
- Laboratoire des itinérances
- Grande Traversée du Massif central

Axe Biodiversité

- Vieilles forêts / dont lien avec des actions liées au « châtaignier »
- Trame Noire
- Milieux ouverts herbacés / dont lien avec projet Myrtille et l'année internationale du Pastoralisme

Axe Habitabilité

- Suite et perspectives des résidences liées à l'habitabilité des territoires
- Capitalisation et accompagnement des Parcs pour utiliser l'outil d'analyse de l'habitabilité des territoires / réalisation de diagnostics de vulnérabilité
- Partage d'expériences, voyages d'étude sur divers sujets (accueil, vivre-ensemble, tiers-lieux, etc.)
- Anticipation et expérimentations sur le sujet de l'accueil de nouveaux arrivants

Axe transversal

- Partage d'expériences, veille et prospective
- Suivi des travaux sur la laine et la pierre sèche
- Mise en œuvre de résidences de territoires (avec l'appui d'artistes et de scientifiques) pour valoriser le patrimoine immatériel du Massif central (laine, pierre sèche, métiers d'art, patrimoine industriel, savoir-faire textile, agropastoralisme, culture occitane)

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau, considérant que, pour chacun des 4 axes d'intervention prévus, une fois le programme et le plan de financement arrêté définitivement par IPAMAC, une convention spécifique, précisant les actions et le plan de financement correspondant, sera soumise à délibération du Bureau syndical :

- de confirmer le pré-engagement du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin sur le programme d'actions d'IPAMAC proposé pour 2025-2027.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Au vu des visas et considérants,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de confirmer le pré-engagement du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin sur le programme d'actions d'IPAMAC proposé pour 2025-2027.

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	2	3	6		
Départemental = 6	2	3	5	10		
Communes = 8	1	3	5	5		
EPCI = 4	1	4	4	4		
TOTAL = 24			17			

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Pour Extrait certifié conforme
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente
délibération a été transmise en
Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre
du contrôle de légalité le 23/01/25
Et qu'elle a été affichée le 23/01/25

